

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Du 13 JUIN 2017**

**AVIS DU CESER
SUR LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'APPRENTISSAGE**

Avis adopté

Rapporteure : **Yvelise POUDEVIGNE**

**Conseil Economique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE

**AVIS DU CESER
SUR LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE**

EXPLICATIONS DE VOTE

DISCOURS DE CONCLUSION
DE MONSIEUR MICHEL BOUSSATON
CONSEILLER REGIONAL
DELEGUE A LA SANTE, A LA SILVER ECONOMY ET
AUX FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

REVUE DE PRESSE

**EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER
OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Madame la Représentante du Préfet de région, Nathalie GADEA,
Monsieur le Conseiller régional, Cher Michel BOUSSATON,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour cette nouvelle séance plénière de notre assemblée, qui va clôturer les travaux du 1^{er} semestre 2017. Elle sera consacrée à la présentation et à l'examen de trois projets d'avis : les deux premiers rapports, élaborés par la Commission « Éducation - Formation - Emploi » dans le cadre de saisines de la Présidente de Région, ont trait au Plan régional de développement de l'apprentissage - la rapporteure est Yvelise POUDEVIGNE - et au Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales - la rapporteure est Malika BAADOUD. Le troisième rapport est une autosaisine portant sur une stratégie de filière pour structurer et développer le tourisme en Occitanie, préparé par la Commission « Activités et mutations économiques » ; la rapporteure est Sylvie MICHEL.

(...)

Plan régional de développement de l'apprentissage

Nous avons été saisis en mars par la Présidente de Région sur le Plan régional de développement de l'apprentissage, et avons émis une contribution présentée en assemblée plénière le 21 mars sans débat ni vote. En effet, bien que saisis dans les délais réglementaires, nous avons considéré les délais impartis trop courts pour rendre un avis circonstancié sur un sujet aussi important.

Nous avons alors fait le choix d'émettre une contribution au Plan et de produire un avis en juin. Nous avons porté ces informations à la Présidente de Région qui en avait pris acte.

Le projet d'avis qui vous sera présenté dans quelques instants développe la contribution en y apportant des compléments et précisions.

Je remercie la Présidente d'avoir permis à M. Thomas DELOURMEL, Directeur de l'Emploi et de la Formation du Conseil régional, de présenter plus en détails le Plan régional de développement de l'apprentissage devant la commission afin que nous puissions faire part de propositions plus approfondies.

Je salue ici le travail de qualité de la commission, remercie son président Jean-Paul PANIS, les conseillers, et la chargée de mission Sylvia MOLINA qui participe à sa dernière assemblée plénière au CESER, puisqu'elle rejoint le service Apprentissage du Conseil régional. Nous lui souhaitons bonne continuation et réussite dans ses nouvelles fonctions. Je tiens à saluer son investissement au CESER, qui lui a permis de capitaliser la promotion interne, son parcours de formation, et lui souhaite une pleine réussite à la Région, dans une grande collectivité.

Le Plan régional de développement de l'apprentissage, comme le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour lequel un projet d'avis a également été réalisé, s'inscrit dans le cadre de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, et plus précisément du Contrat de Plan Régional de

Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) ; le CESER a émis une contribution sur ce CPRDFOP le 31 janvier 2017.

Dans sa contribution au Plan régional de développement de l'apprentissage présentée le 21 mars, le CESER soulignait les objectifs ambitieux du Plan et l'important montant de l'enveloppe financière allouée pour conduire cette politique pour les prochaines années (143 M € de budget global de la Région en faveur de sa politique de développement de l'apprentissage et 8,9 M € supplémentaires pour le plan spécifique au développement de l'apprentissage), et se satisfaisait ainsi de cet engagement fort de la Région. En effet, le CESER réclamait déjà en septembre 2014 un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance en partenariat avec la Région et l'Etat s'appuyant sur la concertation avec les partenaires économiques, sociaux et associatifs pour réussir la mobilisation en matière d'orientation, compétence nouvelle des régions, au moment où l'ancien Chef de l'Etat relançait la mobilisation collective en faveur de l'apprentissage, pour faire face au chômage de masse, aux nombreux jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

Les objectifs affichés par la Région au travers de ce Plan proposant une première déclinaison du CPRDFOP 2017-2020 sont : améliorer l'information et l'orientation vers l'apprentissage et fluidifier les parcours de l'apprenant quel que soit le statut de l'apprenant, lever les freins à l'entrée en apprentissage, soutenir le pouvoir d'achat des apprentis et des familles, donner les moyens aux Centres de Formation des Apprentis (CFA) pour mieux accompagner et former les apprentis.

Toutefois, une plus grande mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour réaliser ce Plan ambitieux et le CESER propose à cet effet :

- la construction d'un grand plan de communication en faveur de cette voie de formation qui devra mettre l'accent sur l'attractivité des filières, et aider les jeunes et leurs familles à mieux s'informer pour construire leur projet professionnel
- porter à la connaissance des jeunes l'ensemble des dispositifs contribuant à une orientation choisie, dans le cadre du Service Public Régional d'Orientation (SPRO)
- mobiliser les entreprises comme le mouvement associatif et la fonction publique en faveur de cette voie de formation.

Nous devons continuer d'exprimer ensemble notre souhait que soit mise en place une vraie gestion territoriale des emplois et des compétences.

(...)

Je vous remercie pour votre attention.

**AVIS DU CESER
SUR LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE**

Avis adopté

Suffrage exprimés : 169

Pour : 163

Abstentions : 6

Ne prennent pas part au vote : 24

Rapporteure : **Yvelise POUDEVIGNE**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Education – Emploi – Formation » du CESER, présidée par Monsieur Jean-Paul PANIS. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur Thomas DELOURMEL,

Directeur du service de l'Emploi et de la Formation de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Frédéric DELAPIERRE,

Responsable du service Apprentissage de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commission « Éducation – Formation – Emploi »

Le Bureau

Président

Jean-Paul PANIS

Vice-Président

Pierre GLAMEAU

Secrétaire

Jacques DUVIN

Les membres

Claude AÏQUI-REBOUL
Hubert AÏT-LARBI
Marie-Christine ALBARET
Charles ALEZRAH
Malika BAADOUD
Nadine BARBOTTIN
Nathalie BASQUE
Annie BERAIL
Jean-Marie BEZ
Serge CRABIÉ
Anita DEBROCK
Laetitia GARCIA
Morgane GARCIA-AYLIES
Roser GINJAUME
Benoît JOESSEL
Michel LAMARQUE
Yannick LEQUENTREC
Jean LUMINET

Richard MAILHE
Daniel MEMAIN
Michèle MERCADIER
Erick MICHEL
Jean-Luc MIROUZE
Belkacem MOUSSAOUI
Florian PASCUAL
Philippe PATITUCCI
Michèle PERRIN
Jean-Jaques PLANES
Yvelise POUDEVIGNE
Brigitte PRADIN
Guy PRESSEDA
Elisabeth ROBUSTELLI
Josiane ROSIER
Jean-Louis ROUSSEL
Sandrine SOLIMAN

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| 1^{er} Pilier – Accompagnement des apprentis et de leur famille..... | 3 |
| 2^{ème} Pilier – Offre de formation et réussite des parcours en CFA..... | 6 |
| 3^{ème} Pilier – Mobilisation des employeurs..... | 9 |
| CONCLUSION..... | 11 |

INTRODUCTION

La formation et l'orientation professionnelles sont des compétences de droit commun des Régions qui, au travers de leur CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle), visent à agir en faveur d'une offre de formation, d'information et d'orientation professionnelles lisibles et accessibles par tous et sur l'ensemble du territoire régional répondant aux dynamiques territoriales dans un double souci de proximité et d'égalité de traitement.

Cette compétence de droit commun des Régions leur confère la responsabilité :

- d'un développement des effectifs de jeunes en formation, d'une part ;
- et d'une cohérence de l'ensemble des formations ; quelle que soit leur structure, sur tout leur territoire d'autre part.

C'est bien la croissance des effectifs en formation dans tous les établissements de formation, qu'ils soient sous statut scolaire en Lycées (Professionnels et Techniques) ou en apprentissage, qu'il faut réussir et non une concurrence entre les systèmes qui serait néfaste aux uns et aux autres

La Région Occitanie propose un Plan régional de développement de l'apprentissage, première déclinaison opérationnelle du CPRDFOP 2017 -2020 de la Région Occitanie, qui doit permettre :

- d'améliorer l'information et l'orientation vers l'apprentissage et de fluidifier les parcours de formation quel que soit le statut de l'apprenant ;
- de lever les freins à l'entrée en apprentissage et soutenir le pouvoir d'achat des apprentis et de leurs familles ;
- de déployer une offre de formation qui réponde aux souhaits de qualification des jeunes et aux besoins RH des entreprises ;
- de donner les moyens aux CFA de mieux accompagner et former les apprentis.

Le plan proposé vise à développer le nombre d'apprentis, tout en renforçant la qualité des formations et les conditions de vie et d'apprentissage des jeunes, et en valorisant les entreprises qui accueillent des apprentis. L'objectif fixé par l'exécutif régional est d'augmenter de 6 000 le nombre d'apprentis en région Occitanie pour atteindre 40 000 apprentis d'ici 5 ans, au travers de mesures, réparties autour de trois piliers, repris ci-après.

Le 31 janvier 2017, le CESER Occitanie avait déjà produit une contribution au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) qui s'inscrivait dans le cadre de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance de la Région Occitanie. Il apporte maintenant sa contribution spécifique au Plan régional de développement de l'apprentissage de la Région Occitanie.

Le 21 mars 2017, le CESER apportait également sa contribution au Plan régional de développement de l'apprentissage. Le CESER soulignait déjà les objectifs ambitieux de ce plan régional de développement de l'apprentissage, ainsi que les moyens financiers conséquents qui vont être affectés à l'exécution de ces politiques : **143 M € de budget global de la Région, en faveur de sa politique pour le développement de l'apprentissage et 8,9 M € supplémentaires pour le plan spécifique au développement de l'apprentissage.**

Le CESER est tout à fait conscient de l'importance de ce plan régional de développement de l'apprentissage pour la région Occitanie et sa répercussion sur l'ensemble des acteurs de l'apprentissage mais surtout sur des milliers de jeunes apprentis, pour les cinq années à venir. C'est pourquoi, compte tenu des délais extrêmement courts de transmission du document de planification régional et de ceux pour lesquels la Commission « Education – Formation – Emploi », a dû rédiger une contribution, le CESER a jugé nécessaire de fournir une autre contribution, plus exhaustive sur le sujet qui inclurait, celle-ci, le temps des débats et de la concertation entre les conseillers du CESER, représentant la société civile.

Les compléments et précisions à la précédente contribution apparaissent clairement dans le texte qui suit, dans des encadrements grisés.

1^{er} Pilier – Accompagnement des apprentis et de leur famille

Objectifs de la Région Occitanie :

- mieux informer et orienter le public,
- déployer, dès la rentrée 2017, un nouveau régime d'aides aux apprentis, via la Carte Jeune Région, homogène et lisible sur l'ensemble du territoire régional,
- promouvoir la mobilité européenne et internationale des apprentis.

Réactions du CESER :

Le CESER a toujours appelé à la mise en place d'une politique de promotion et de communication de l'apprentissage, à destination du grand public, des collectivités locales et des autres acteurs économiques.

Le CESER considère qu'il serait intéressant de profiter de la nouvelle dynamique insufflée par la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), avec la réorganisation des missions des observatoires régionaux Atouts Métiers et Carif-Oref en synergie avec l'ONISEP vers tous les acteurs de l'information (Information jeunesse, CIO etc.), pour travailler de concert, plus régulièrement, avec les personnels responsables de l'information et de l'orientation au sein des établissements d'enseignement du secondaire (collèges et lycées) et du supérieur, les représentants socio-économiques et particulièrement les branches professionnelles, mais également le personnel enseignant, partenaire essentiel et incontournable.

Des dispositifs de découverte des métiers pourraient être développés afin de confronter les jeunes à la réalité du terrain et aux conditions de travail afférentes mais aussi dans le but de déconstruire certaines de leurs représentations ou de se découvrir une passion pour un métier auquel ils ne s'étaient pas intéressés jusque-là.

Ensuite, au-delà d'un système formel et professionnalisé, le CESER suggère l'idée de systématiser les actions d'informations effectuées par des pairs, c'est-à-dire des apprentis eux-mêmes - aux côtés des professionnels - dans les collèges et les lycées pour donner leur vision plus concrète, plus pratique, sur le fonctionnement de cette voie de formation et leurs vies d'apprentis (trouver un employeur, un logement, la question des déplacements, de la filière choisie, etc.). Pour le CESER, cette information par les pairs est importante et, très certainement, mieux perceptible par les jeunes.

L'apprentissage est une voie de formation à part entière, qui a toute sa place dans le paysage économique et social français. Le CESER encourage donc tous les acteurs concernés – Etat/Régions et l'ensemble des collectivités/entreprises (grandes et petites)/Education nationale - à œuvrer ensemble pour développer et promouvoir cette voie de formation par exemple en :

- facilitant l'accès aux stages, qu'ils soient plus ou moins longs ;
- mettant en place un plan de promotion de l'apprentissage dans le cadre du SPRO ;
- associant d'une façon plus active les branches professionnelles ;
- déployant plus largement la Bourse régionale de l'apprentissage qui permet une mise en relation entreprise/jeune/CFA. La réactivité et la lisibilité de cette bourse régionale devront également être améliorées (diffusion sur les réseaux sociaux par exemple) ;
- faisant une plus grande promotion des olympiades des métiers et développant la participation des jeunes et des CFA à celles-ci ;
- associant l'ensemble des CFA à des manifestations sportives ou à des actions humanitaires ;
- développant et coordonnant des actions de communication et des manifestations de la Région en partenariat avec les réseaux et l'Etat sur les filières et les métiers (salons, journées portes ouvertes dans les CFA, sans oublier les réseaux sociaux très plébiscités par les jeunes).

Concernant la volonté régionale de développer des « stages de 15 jours en CFA pour les collégiens » et après l'audition de l'exécutif régional pour avoir plus de précision à ce sujet, le CESER se félicite de voir que les informations, visites des entreprises et autres dispositifs spécifiques à la découverte des métiers sont intégrés au SPRO (Service public régional de l'orientation). Le CESER rappelle qu'il est nécessaire que le SPRO puisse offrir des garanties d'impartialité, de gratuité, de respect des règles déontologiques et des services uniformes sur l'ensemble du territoire régional.

A cet effet, le CESER est tout à fait favorable aux innovations qui pourraient être proposées afin de valoriser et apporter une nouvelle dynamique aux stages, notamment le développement des micro-stages, considérant que faciliter l'accès aux stages, qu'ils soient plus ou moins longs, permet aux jeunes de donner un sens concret aux enseignements appris, d'être confrontés à la réalité des métiers et de mieux percevoir des conditions de travail afférentes. Pour le CESER, le stage est un outil au service de l'insertion professionnelle mais aussi, et avant tout, de l'orientation professionnelle car il permet de valider ou non ses choix de formation, de déconstruire certaines représentations ou de se découvrir un intérêt, une passion pour un métier auquel le jeune n'avait jamais eu accès jusque-là, et dans ce cas envisager une réorientation suffisamment tôt.

Le CESER préconise ainsi que soit déterminé un lieu ressource organisé, à destination des jeunes et de leurs familles, qui centraliserait l'ensemble des offres de stages et des micro-stages plus particulièrement. Le CESER pense qu'il serait pertinent de s'appuyer sur le réseau AIO (Accueil, information, orientation) tel que développé dans l'ex région Languedoc-Roussillon, en partenariat avec les CIO et surtout les entreprises, via les Chambres consulaires, la Chambre de l'économie sociale et solidaire et le Mouvement Associatif, par exemple, et sans oublier le secteur de la fonction publique territoriale et de l'administration publique. Sans la sensibilisation et la mise en réseau opérationnelle de ces différents acteurs, la mise en œuvre efficiente du dispositif des stages, surtout les micro-stages, est compromise.

Pour le CESER, il est important de travailler à la réussite des apprentis, malgré les déterminismes sociaux et territoriaux, et d'éviter les ruptures dans les parcours de formation et les sorties sans diplôme de ces jeunes. Fort des nombreux avis qu'il a pu produire sur le sujet, le CESER insiste sur la nécessité d'un meilleur accompagnement dans le processus d'information des jeunes et des familles pour une orientation choisie et non subie. En effet, trop souvent encore, l'orientation par l'échec et l'affectation par défaut sont à l'origine de trop nombreux abandons.

Le CESER propose, par exemple, que soit mis en place, par département, un dispositif de prévention des ruptures de contrat d'apprentissage. Il serait notamment pertinent que tous les acteurs de l'apprentissage disposent de données statistiques complémentaires, comme le fait Atouts Métiers et le Carif-Oref, permettant d'expliquer les causes de ces ruptures de contrat et de mettre en place des outils de remédiation. Une évaluation régulière de ces dispositifs spécifiques, aussi bien quantitative que qualitative, devra aussi être envisagée dès le départ.

Le dispositif d'accompagnement, individualisé et renforcé, des apprentis les plus en difficulté sociale et scolaire pourrait également être renforcé en y associant, par exemple, les centres d'aide à la décision des Chambres consulaires et les missions locales.

S'agissant de l'ambition de l'exécutif régional « d'intégrer l'intégralité de l'offre de formation par apprentissage dans les outils d'orientation des collégiens et des lycéens (AFFELNET et APB) », le CESER a entendu qu'il s'agissait là de l'utilisation d'outils de gestion existants pour présenter l'offre de formation la plus complète possible (globale à terme) en matière d'apprentissage, sur le territoire d'Occitanie, et permettre aux jeunes de se positionner car, à compter de 2017, les candidatures en apprentissage sont comptabilisées à part des autres candidatures et aucun numéro n'a à leur être attribué dans la liste des vœux de l'élève.

Le CESER alerte tout de même l'exécutif régional sur un éventuel écueil concernant l'utilisation de ces procédures d'orientation et d'affectation, considérant qu'elles ne sont pas des outils d'orientation suffisamment adaptés, à l'heure actuelle, à la voie de la formation de l'apprentissage.

En effet, le CESER ne souhaiterait pas que l'orientation des élèves et leur affectation dans une formation soient faites selon le modèle existant dans le milieu scolaire, excluant *de facto* certains élèves de cette voie de formation (en difficulté scolaire, par exemple). L'apprentissage est une voie de formation professionnelle initiale qui doit être renforcée et plus largement valorisée ; pour autant, tendre vers l'excellence, comme le souhaite l'exécutif régional, ne doit pas signifier d'exclure certains apprenants de celle-ci au motif de critères purement techniques, de caractéristiques particulières d'accès à certaines formations, qui engage de fait une sélection automatique des jeunes, laissant les secteurs d'activités de niveau moindre à ceux qui rencontrent le plus de difficultés scolaires. Pour le CESER, au-delà des niveaux scolaires, les motivations et les qualités personnelles des jeunes, par exemple, sont des éléments déterminants de construction d'un projet.

Enfin, le CESER se réjouit de la poursuite des mesures sociales de la Région en faveur des apprentis, particulièrement en matière de mobilité (aides au transport et au permis B), d'hébergement, de restauration et d'élargissement des dispositifs d'aides sociales jusque-là réservés aux lycéens et élargis aux apprentis au travers du dispositif Carte Jeune.

Le CESER se félicite de l'harmonisation des aides sociales de la Région en faveur des apprentis, qui existaient antérieurement dans les deux anciens territoires Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, mais qui ont été simplifiées et harmonisées.

Le CESER note une hausse du budget régional alloué de 2,2M d'euros par rapport à ce que les deux ex Régions attribuaient auparavant.

Cependant, comme dans le cadre de toute harmonisation, certaines aides ont été augmentées et d'autres ont été baissées. Pour celles qui sont à la baisse, le CESER remarque qu'il s'agit d'aides socialement significatives comme le transport ou l'hébergement.

Pour une utilisation optimale des fonds régionaux réservés en faveur de la Carte Jeune, et dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des jeunes et des familles, le CESER invite là aussi la Région à communiquer le plus largement possible sur cet outil, à travers l'ensemble des acteurs du réseau des établissements d'Occitanie et des supports de communication grand public (plaquettes, spots télé, site internet, réseaux sociaux, salons, etc.). Ceci est d'autant plus important qu'à terme, la Carte Jeune deviendra le support unique de tous les dispositifs de la Région en faveur de la jeunesse (Education, Apprentissage, Transports, Culture, Sports, Restauration, etc) et que les moyens budgétaires estimés de ces aides ne sont pas utilisés de façon optimale (cf. Budget primitif 2017 de la Région).

S'agissant de la promotion de la mobilité européenne et internationale des apprentis, le CESER encourage depuis longtemps cette initiative considérant qu'elle favorise les échanges d'apprentis, de maîtres d'apprentissage et de formateurs.

Le CESER a pu constater le trop peu de mobilité des apprentis, y compris à l'échelle européenne et il se réjouit que cet objectif de mobilité européenne et internationale s'inscrive dans cette politique d'ouverture au monde et que les moyens associés permettent d'atteindre les objectifs fixés.

De plus, le CESER souligne qu'il s'agit là d'un **facteur d'attractivité des formations et d'une expérience reconnue et valorisée par les employeurs lors de la recherche d'emploi.**

Cependant, le CESER considère qu'il est également nécessaire de renforcer l'accompagnement des apprentis sur les lieux d'accueil à l'étranger.

Des mesures particulières d'orientation et d'accompagnement doivent aussi être mises en place, dans le cadre du SPRO (Service public régional d'orientation), en direction des jeunes filles et des jeunes en situation de handicap, encore trop peu représentés dans ces filières.

Le CESER considère que l'information à l'orientation doit être faite avec une approche non stéréotypée de sorte à tendre vers une égale possibilité d'emploi dans tous les domaines de la sphère professionnelle. En effet, pour le CESER, il est important que les 87 familles professionnelles soient accessibles à toutes et tous (actuellement, l'emploi des femmes est concentré sur douze uniquement), comme nous l'avions déjà relevé dans notre précédent avis sur le CPRDFOP 2017-2020 de la Région Occitanie.

Il serait pertinent, par ailleurs, de renforcer l'information sur l'existence de plates-formes régionales telle que, par exemple, Synergie handicap, et de CFA spécialisés au sein des organisations professionnelles, de l'ensemble des organismes dédiés à l'orientation des lycéens et des étudiants et des établissements en prenant appui sur des organismes tels que Cap Emploi, l'Agefiph et Pôle Emploi.

2^{ème} Pilier – Offre de formation et réussite des parcours en CFA

Objectifs de la Région Occitanie :

- faire évoluer la carte des formations
- permettre aux CFA de mieux accompagner les apprentis et renforcer la qualité des parcours
- poursuivre l'investissement afin d'améliorer le cadre de vie des apprentis

Réactions du CESER :

Le CESER souligne la volonté de la Région de répartir de manière homogène, en lien avec les Rectorats, l'offre de formation par apprentissage sur l'ensemble du territoire régional, en évitant les concurrences et surtout en développant les complémentarités entre établissements.

Le CESER considère que la Région doit véritablement prendre toute sa place en matière de pilotage de la carte des formations par apprentissage (état des lieux clair et global, calendrier unique, équilibre territorial, équilibre de l'offre de formation, etc), en lien avec les deux Rectorats d'académie de la région Occitanie. Pour le CESER, il s'agit notamment de veiller à un bon équilibre de l'offre de formation entre les lycées professionnels et les établissements CFA, pour répondre à cette réponse de proximité attendue par les jeunes et leur familles.

Le CESER encourage la Région à travailler aussi sa politique de formation au regard des « métiers dits en tension », en partant des besoins des entreprises dans les bassins d'emploi afin d'optimiser l'appareil de formation proposé. Avec la même ambition que nous avons développée dans l'objectif 2 du CPRDFOP sur le développement et la promotion des Campus des métiers et des qualifications, pour le CESER, il est important d'affirmer que les formations ne doivent pas

uniquement servir les métiers « en tension » des territoires et répondre notamment aux besoins immédiats des entreprises.

Le CESER soutient aussi le renforcement de l'apprentissage dans les Campus des métiers, qu'il souhaiterait voir se développer plus fortement considérant qu'ils participent eux aussi, aux côtés des centres de recherche et des différents observatoires des métiers et des qualifications, à favoriser une plus grande réactivité des organismes de formation en matière de qualifications et de diplômes, particulièrement sur des territoires où des technicités professionnelles sont nécessaires.

Ceci serait tout particulièrement pertinent dans les bassins industriels de l'Occitanie où sont situées les différentes filières et où le CESER estime qu'il faut développer un appareil de formation réactif et efficace (CFA des métiers de l'industrie par exemple) en adéquation avec les enjeux industriels locaux. L'objectif reste toujours la mise en relation des bassins d'emploi et des bassins de formation (par exemple, dans la Mecanic Vallée, le Gard Rhodanien et le bassin d'Alès).

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de vouloir constituer un Centre de formation régional d'apprentis, structure globale des deux académies, qui s'appuiera sur les entités existantes localement, afin d'affirmer une identité et une meilleure lisibilité de la voie de l'apprentissage en Occitanie, tout en étant en capacité d'adapter et de réorienter les besoins de formation de celles-ci, si nécessaire.

Le CESER souhaite cependant que :

- cette volonté de meilleure visibilité régionale ne signifie pas une concentration de toute l'offre de formation par apprentissage dans une structure unique ; le CESER reste fortement attaché au maillage et à l'équilibre des territoires.
- une autonomie soit laissée aux CFA départementaux notamment en termes de collecte de la taxe d'apprentissage.

S'agissant du financement de l'apprentissage, le CESER note les montants budgétaires alloués par la collectivité régionale qui paraissent être à la hauteur des ambitions régionales pour le développement de cette voie de formation.

Cependant, le CESER encourage vivement la Région à veiller à la bonne équité dans la répartition des moyens alloués aux CFA, par métiers et par territoire, car il a été alerté sur la situation financière très sensible de plusieurs CFA de la région, à l'heure actuelle.

Le CESER insiste également sur l'importance d'une politique de soutien de la Région en direction des CFA, que ce soit en matière de rénovation et de modernisation au plus haut niveau technique des équipements pédagogiques par secteur, que de fonctionnement des établissements rénovés ou bien encore d'hébergements des apprentis, pour permettre aux publics accueillis d'apprendre dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre d'une mise en cohérence des moyens financiers existants (taxe d'apprentissage collectée) et des objectifs de la Région en matière de développement de cette voie de formation, le CESER pense qu'il serait pertinent que des conventions d'objectifs et de moyens soient passées entre la Région, les CFA et les organismes gestionnaires ; cela afin de clarifier les missions de chacun (donner des orientations stratégiques/gérer/évaluer) et d'instaurer un climat de confiance basé sur la qualité des relations entre les différentes parties concernées. Cela permettra aussi d'atteindre les objectifs de qualité des formations et de leurs indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'évaluation ainsi que les perspectives d'évolution de celles-ci pour ces secteurs.

Cela existe depuis un moment déjà dans le secteur du sanitaire et social, avec les CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens)¹ et mobilise tous les acteurs sur des orientations convergentes qui peuvent être personnalisées au secteur d'activité et avec des moyens associés.

Concernant les points à faire évoluer dans ce plan régional de l'apprentissage en Occitanie, le CESER pense qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort portant sur la hausse du niveau de qualification des apprentis vers des niveaux III et II notamment, dans une logique de formation tout au long de la vie, sans que cela ne nuise au développement des autres niveaux (niveau V particulièrement). Cela nécessitera l'ouverture de formations dans les secteurs de l'économie résidentielle (artisanat, commerce, agriculture, agroalimentaire, etc) et sera accompagné de fait de regroupement ou de fermeture de formations.

D'ailleurs, afin de dynamiser l'offre de formation, le CESER pense qu'il serait intéressant de faire un bilan des formations existantes, lors de chaque renégociation de convention quinquennale, pour permettre une plus grande réactivité et une adaptation aux évolutions sectorielles.

Le CESER aurait souhaité également que ce plan régional en faveur de l'apprentissage soit véritablement construit dans la concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation. En effet, pour le CESER, il est nécessaire que les secteurs professionnels soient également consultés lors de l'élaboration de la carte des formations par apprentissage pour que celle-ci puisse évoluer et être en cohérence avec les besoins économiques et territoriaux.

Le CESER en appelle aussi à un meilleur suivi et à une plus grande lisibilité des politiques régionales, notamment sur l'utilisation des fonds publics et la répartition secteur public/secteur privé, notamment dans le domaine de l'apprentissage.

Pour conclure cette partie sur un sujet très précis, à savoir les mineurs étrangers en apprentissage, le CESER invite la Région à s'appuyer sur les expérimentations d'ores et déjà mises en place dans certains CFA pour, à son tour et comme la lutte contre l'illettrisme est de sa compétence obligatoire (loi du 5 mars 2014), mettre en place des actions de formations spécifiques en direction de ces publics.

Le CESER pense, par exemple, que des parcours de formation par apprentissage sur trois ans pourraient être mis en place, avec une première année de remise à niveau qui leur permettrait l'acquisition des savoirs de base nécessaires pour ensuite suivre le parcours de formation normal. Ce travail s'inscrit totalement dans le cadre de ce Plan régional de développement de l'apprentissage en Occitanie, avant la renégociation des nouvelles conventions quinquennales avec les Centres de formation, car ces actions particulières en direction des mineurs étrangers en apprentissage sont en cohérence avec l'objectif de ce second pilier qui est d' « organiser une offre de formation de qualité et soutenir la réussite des parcours en CFA ».

¹ Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) sont signés, d'une part, entre chaque agence régionale de santé et le ministère de des affaires sociales et de la santé en tant que ministère de tutelle ; et, d'autre part, entre l'ARS et les établissements de santé (article L. 1433-2 du Code de la Santé Publique)

Cette proposition d'organisation des parcours pour les mineurs étrangers en apprentissage, telle qu'envisagée par le CESER, va parfaitement dans le sens de l'expérimentation existant en région Hauts-de-France qui organise un parcours en deux phases² pour les demandeurs d'asile ne parlant pas français et ne disposant pas d'une qualification suffisante.

Le CESER invite la Région à recenser les expérimentations existantes sur le territoire national ainsi que le nombre de jeunes déjà concernés ou pouvant l'être dans un futur proche afin de mettre en place un dispositif adapté au territoire et aux publics (pédagogie), en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par la problématique des mineurs étrangers.

3^{ème} Pilier – Mobilisation des employeurs

Objectifs de la Région Occitanie :

- inciter les entreprises à recruter des apprentis
- organiser et professionnaliser la prospection des entreprises
- valoriser les entreprises engagées dans l'apprentissage

Réactions du CESER :

Encore trop peu d'entreprises d'Occitanie s'engagent à prendre un apprenti. Le CESER encourage donc les organisations patronales, représentant les entreprises, à se mobiliser énergiquement au profit des jeunes pour qu'ils bénéficient réellement de possibilités d'insertion sur le marché du travail.

Eu égard au contexte économique et social actuel et au tissu économique de notre région, majoritairement constitué de petites structures (TPE-PME), le CESER en appelle à un renforcement de l'aide financière régionale apportée aux TPE et aux EI (Entreprises individuelles) pour permettre de développer l'apprentissage dans ces petites structures, qui ont la volonté, elles aussi, de promouvoir leurs métiers et leurs secteurs.

Le CESER pense également qu'il devient indispensable d'élargir l'offre d'apprentissage vers de nouveaux secteurs, pour faire face aux évolutions et aux mutations du monde économique et du monde du travail comme le numérique, l'ESS (Economie sociale et solidaire), le développement durable, la culture et la fonction publique par exemple.

Le CESER ne peut donc qu'encourager l'initiative prise par la Région en matière d'intégration et de recrutement d'apprentis en son sein. Pour aller au-delà, le CESER pense qu'il serait opportun d'optimiser plus largement l'intégration des apprentis dans la fonction publique territoriale en créant, par exemple, un concours aménagé ou « 4^{ème} concours ».

² La première phase est consacrée à une formation intensive en français langue étrangère (plus de 400 heures) et à un travail d'exploration des compétences acquises et d'élaboration d'un projet professionnel. La seconde consiste à engager une formation professionnelle favorisant l'accès à l'emploi. Le caractère original de cette expérimentation, c'est qu'elle permet au demandeur d'asile d'utiliser activement une période qui généralement est une période d'attente non valorisée (temps d'instruction de la demande d'asile).

Le CESER est satisfait de voir que sa proposition, formulée dans sa fiche thématique sur l'apprentissage figurant dans l'avis « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ? » (24 mai 2016), portant sur « la mise en place d'une politique de développeurs de l'apprentissage sur l'ensemble du territoire d'Occitanie, avec des objectifs et une évaluation des résultats » est reprise dans ce plan régional de développement de l'apprentissage. En effet, il est nécessaire que des spécialistes de l'apprentissage puissent aider et accompagner les entreprises de notre territoire dans leur volonté de participer au développement de l'apprentissage. La mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage sera indispensable pour concourir à la réussite de ce plan régional en faveur de l'apprentissage en Occitanie.

Le CESER aurait, par ailleurs, souhaité voir apparaître une politique volontariste en faveur des maîtres d'apprentissage considérant que la consolidation des compétences pédagogiques d'accompagnement et de formation du maître d'apprentissage lui permettra de s'engager dans la qualité de sa mission de tuteur et d'optimiser ainsi les chances de réussite des apprentis.

Ainsi, en matière de formation des maîtres d'apprentissage, les efforts pourraient porter sur les volets suivants :

- les techniques pédagogiques,
- l'organisation du temps consacré aux apprentis et de leur suivi et évaluation périodiques des acquis professionnels.

Le CESER considère que, compte tenu des compétences professionnelles, mais aussi pédagogiques nécessaires pour exercer valablement la fonction de maître d'apprentissage, il est nécessaire que cette fonction fasse l'objet d'une reconnaissance officielle, accréditation ou agrément officiels du maître d'apprentissage comme cela existait avant 2010 (cette sollicitation s'effectuait auprès de la DIRECCTE auparavant).

Le CESER considère que l'aide aux maîtres d'apprentissage, telle qu'envisagée par l'exécutif, ne doit pas être facultative mais bien obligatoire dans toutes les entreprises, au regard des arguments développés précédemment (importance de la formation et de l'évaluation des maîtres d'apprentissage).

CONCLUSION

Pour le CESER, les objectifs de développement de l'apprentissage par l'exécutif régional, en Occitanie, sont volontaristes ; des moyens financiers supplémentaires y sont consacrés.

Le CESER se satisfait de cet engagement fort de la part de la Région Occitanie qui s'inscrit dans la volonté qu'il affirmait depuis plusieurs années pour voir se construire et se mettre en place un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance.

Le niveau ambitieux du plan régional de développement de l'apprentissage en Occitanie nécessite maintenant la plus grande mobilisation de tous les acteurs. A cet effet, plusieurs leviers sont à activer dès à présent :

- le grand plan de communication en faveur de cette voie de formation pour mettre en exergue les indicateurs d'attractivité des diverses filières et encourager le jeune et sa famille à mieux s'informer pour construire son projet professionnel ;
- mettre à disposition des jeunes tous les dispositifs contribuant à une orientation choisie, dans le cadre du SPRO auquel le CESER portera une attention fine ;
- mobiliser les entreprises mais aussi le mouvement associatif et la fonction publique pour œuvrer de concert en faveur de cette voie de formation et leur faire prendre conscience de leur implication civique envers les jeunes, qui seront les professionnels compétents dont la France aura besoin demain.

Enfin, un point sur lequel le CESER porte une attention particulière : l'importance de l'évaluation de ce plan régional en faveur de l'apprentissage ; évaluation des moyens bien sûr, mais avant tout une évaluation des résultats (quantitatifs et qualitatifs) des dispositifs mis en place. Cette évaluation doit être envisagée, réfléchie et construite dès à présent afin d'interroger, tout au long et à la fin, le ou les écarts entre les résultats atteints et les objectifs initiaux de l'action publique régionale.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

M. Pierre DELPEYROUX

2^{ème} COLLEGE

M. Jean-Marie BEZ pour FO
M. Pierre GLAMEAU pour la CFDT et l'UNSA
M. Daniel MEMAIN pour Solidaires
M. Florian PASCUAL pour la CGT

3^{ème} COLLEGE

Mme Odile MAURIN pour le Comité d'Entente Régional d'Occitanie des associations représentatives
des personnes en situation de handicap et de leurs proches
M. Olivier-Ronan RIVAT pour le Groupe Associations

Suffrages exprimés : 169

Pour : 163

Abstentions : 6

Ne prennent pas part au vote : 24

Avis adopté

Intervention de Monsieur Pierre DELPEYROUX

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du 1^{er} Collège et en ma qualité de :

- Chef d'Entreprise, 45 ans de métier,
- De Maître d'Apprentissage, ayant formé plus de 30 apprentis dont plus de la moitié sont devenus à leur tour chefs d'entreprise,

Je souhaite prendre la parole pour commenter le Plan Régional de Développement de l'Apprentissage présenté par la Région Occitanie et objet du présent avis du CESER.

On peut, en effet, se féliciter de la mise en œuvre d'un plan de développement de l'apprentissage au profit des jeunes d'Occitanie et des entreprises de notre territoire, ce qui traduit une réelle ambition du Conseil Régional dans ce domaine.

Celui-ci s'appuie sur 3 piliers :

- L'accompagnement des apprentis et de leur famille,
- L'offre de formation et réussite des parcours en CFA
- et la Mobilisation des Employeurs

qui constituent le fameux triptyque de l'apprentissage : apprenti / entreprise / centre de formation

Comme souligné dans l'avis du CESER, j'aurais souhaité que ce plan soit véritablement construit dans la **CONCERTATION AVEC LES BRANCHES PROFESSIONNELLES** et les acteurs de la formation. Cette concertation aurait permis des adaptations de certaines mesures, qui auraient mérité un échange préalable avec les professionnels.

Concernant l'accompagnement des apprentis et de leur famille, l'information pour l'orientation est un enjeu majeur pour assurer la réussite du jeune dans son apprentissage, le Service Public Régional de l'Orientation – SPRO – sera donc la pierre angulaire du dispositif d'Accueil – d'Information – d'Orientation, autour de laquelle tous les intervenants, dont les Centres d'Aide à la Décision des Chambres Consulaires devront s'articuler.

Sur l'harmonisation des aides sociales de la Région en faveur des apprentis, celles-ci ont été simplifiées et harmonisées.

Bien que, le budget régional ait augmenté, on peut constater que certaines baisses portent essentiellement sur les apprentis les plus modestes pour des dépenses consacrées à l'hébergement et au transport notamment.

A titre d'exemple, un apprenti-interne Midi-Pyrénéen dont le quotient familial est inférieur à 4800€, verra l'aide forfaitaire passée de 13€ à 8€ par nuit (soit une baisse annuelle de 240€) avec le nouveau régime d'aide.

D'avantage de concertation aurait pu éviter ce type d'évolution, qui ne s'inscrit pas vraiment dans les objectifs de la Région, j'en suis persuadé.

Pour le deuxième pilier consacré à l'offre de formation et à la réussite des parcours en CFA, le volet financement des 103 Centres de Formation d'apprentissage est primordial pour permettre aux publics accueillis d'apprendre dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce faire, il faudra que les montants budgétaires alloués par le Conseil Régional soient à la hauteur des ambitions régionales pour le développement de l'apprentissage. Il faut être conscient qu'un effort financier significatif devra être fait dans le cadre de la négociation des futures conventions quinquennales.

Enfin, pour la mobilisation des employeurs, l'avis du CESER qui en appelle à un renforcement de l'aide financière régionale apportée aux TPE et aux Entreprises Individuelles, me semble tout à fait d'actualité pour se donner pleinement les moyens de développer l'apprentissage dans notre Région.

Le 1^{er} Collège votera cet avis.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour Force Ouvrière

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le texte sur l'apprentissage, sur lequel le Conseil Régional a sollicité notre avis, a suivi un parcours étrange puisqu'il a déjà, lors d'une précédente Assemblée Plénière, reçu, de la part du CESER, une réponse sous forme de contribution, obtenue sans débat ni vote.

Nous n'avons pu souscrire à une telle procédure et nous sommes amenés aujourd'hui à donner notre appréciation sur un texte du CESER dont le texte référent nous avait été soumis dans des conditions de délais qui, bien que règlementaires, ne nous avaient pas permis un examen sérieux et complet du document.

Or, le Plan régional de développement de l'apprentissage a déjà été adopté par la commission permanente du Conseil Régional.

Le Projet d'Avis qui nous est présenté aujourd'hui est, certes, plus conforme à nos usages mais la cohérence de son parcours n'est pas sans nous étonner puisqu'il consiste, en principe, à contribuer à améliorer un texte avant son adoption par le Conseil Régional et son parcours actuel nie, ainsi d'une certaine façon, la mission du CESER de concourir, par ses avis, à l'administration de la Région.

Au demeurant, ce texte reprend des positions que nous avons déjà défendues par le passé, à plusieurs reprises, et que nous pouvons accepter concernant le développement du nombre d'apprentis, le renforcement de la qualité des formations, les conditions de vie et d'apprentissage des jeunes ainsi que la promotion de la mobilité européenne et internationale des apprentis et l'égalité apprentis-lycéens, concernant les aides régionales. Cependant, la démocratie suppose de la délibération, du temps pour délibérer et de bonnes conditions pour cette délibération. Nous pouvons comprendre le souci d'efficacité du Conseil Régional et son souci de progression rapide vers les objectifs qu'il s'est fixés. Nous pouvons comprendre ses contraintes. Il doit comprendre les nôtres.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE votera ce projet d'avis mais si la prochaine fois, nous sommes saisis dans les mêmes conditions de précipitation, notre saisissement risque d'être tel qu'il pourrait nous rendre muets.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Pierre GLAMEAU

Pour la CFDT et l'UNSA

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime ici au nom de la CFDT et de l'UNSA.

Lors de l'assemblée plénière du 21 mars, le président de la Commission Education-Emploi-Formation, Jean-Paul PANIS a présenté une contribution au Plan de développement de l'apprentissage de la Région Occitanie.

Pourquoi une simple contribution ?

Le plus simple est de citer deux paragraphes importants de la conclusion de cette contribution :

« - Eu égard à l'importance de ce plan régional de développement de l'apprentissage pour notre région Occitanie et sa répercussion sur l'ensemble des acteurs de l'apprentissage mais surtout des milliers de jeunes apprentis, pour les cinq années à venir, le CESER pense qu'il aurait fallu la concertation de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, en amont de la conception de ce plan.

- Compte tenu des délais extrêmement serrés de transmission du document de planification régional et de ceux dans lesquels la Commission Education-Emploi-Formation, en charge de ce dossier, a dû rédiger une contribution, le CESER juge nécessaire de fournir une autre contribution, plus exhaustive et complète sur le sujet. Celle-ci sera présentée à l'exécutif régional lors de notre prochaine Assemblée plénière (juin 2017). »

Voici, aujourd'hui, cette assemblée plénière au cours de laquelle, très tardivement cet avis est soumis à notre vote. Que s'est-il passé entre-temps ?

Le plan a été adopté par la commission permanente du Conseil régional le vendredi 24 mars, et a été présenté dans cette salle le lundi 27 mars. Aucun syndicat du collège 2 n'a été invité à cette présentation.

Puis, le 13 avril, la commission a pu faire l'audition du Directeur de l'emploi et de la formation et du chef du Service apprentissage de la région. Cette audition a permis la rédaction de l'avis qui vient de nous être présenté.

La formation professionnelle est l'affaire de toutes et de tous, en ce sens l'avis du CESER, parce qu'il est la représentation de la société civile organisée, revêt au-delà de l'exercice institutionnel toute sa pertinence.

Nous ne pouvons donc que regretter que le CESER n'ait pas été saisi plus en amont sur ce dossier. Tout autant que la non consultation de l'Education Nationale sur ce dossier au nom de la cohérence nécessaire en matière de formation et d'orientations professionnelles.

La Formation et l'Orientation Professionnelles sont, non seulement, de la compétence des régions mais constituent une priorité pour l'avenir de notre jeunesse et comme lutte pour l'emploi, pour l'avenir économique de notre pays et de notre Région.

Le projet d'avis du CESER Occitanie situe bien, dès son introduction, les enjeux du développement de la formation professionnelle et plus directement de l'apprentissage dans notre région.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles est ambitieux et on ne peut que s'en féliciter, pour le développement de l'offre de l'apprentissage à travers des mesures concernant :

- l'accompagnement des apprentis et de leur famille ;
- l'offre de formation et réussite des parcours en CFA ;
- la mobilisation des employeurs.

La CFDT et l'UNSA voudraient insister sur la nécessité, pour la Région, de veiller, au nom même de sa compétence, au développement des effectifs de TOUS les jeunes en formation quelle que soit leur structure de formation et non par une concurrence des systèmes.

Malgré sa présentation deux mois et demi après le vote de la commission permanente, **la CFDT et l'UNSA voteront cet avis** qui développe, sur ce Plan Régional, un certain nombre de réactions et de suggestions pertinentes issues du travail de la commission et de sa chargée de mission que nous remercions encore pour sa collaboration sérieuse et efficace.

Je vous remercie de votre écoute.

.

Intervention de Monsieur Daniel MEMAIN

Pour Solidaires

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui a été rédigé sur la base d'un premier avis réactif déjà adopté en amont du Plan régional pour l'Apprentissage qui nous avait été communiqué en début d'année. Ce Plan Régional transmis au CESER dans des délais extrêmement contraints a rendu notre travail d'analyses et de propositions réellement difficile voire impossible pour un certain nombre d'organisations siégeant au CESER.

Aujourd'hui si nous pouvons réagir et voter sur le fond c'est donc sur un avis concernant un Plan régional de développement pour l'apprentissage qui a déjà été adopté.

Sur ce sujet récurrent de l'Apprentissage qui figure dans toutes les orientations budgétaires du Conseil régional nous souhaitons rappeler 3 points fondamentaux auxquels Solidaires est attaché : la précarité inhérente aux contrats d'apprentissage, les conditions de travail parfois très difficiles pour certains jeunes, la concurrence dans la formation professionnelle entre l'alternance et l'enseignement en établissement.

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler le caractère éminemment précaire de ces emplois où des salarié-es sous prétexte qu'ils sont jeunes et en alternance sont notoirement sous payé-es et sans perspective **certaine** de pérennisation. Ils entrent ainsi dans la vie active par une case où ils restent fragilisés et continuent à dépendre dans une majorité de cas du soutien de leur entourage, leurs parents le plus souvent. Une des conséquences concrètes étant aussi que pour celles et ceux qui ne sont pas recrutés immédiatement à l'issue de leur contrat d'apprentissage (et qui représentent près de 20% des apprentis) leur indemnisation chômage est honteusement basse et ne leur permet aucune indépendance financière ne serait ce que pour effectuer leurs démarches de recherche d'emploi.

Nous pensons que ce sous-salariat dans les contrats en alternance doit disparaître avec des embauches directement en CDI payé au SMIC et avec un déroulement de carrière et de rémunération qui doit être balisé pour permettre de se projeter dans l'avenir.

Ensuite, nous voulons dénoncer la permanence de situations – **certes minoritaires** - de forme "d'exploitation avilissante" sur le lieu de travail avec les tâches les plus ingrates confiées à certain-es apprenti-es, avec des débordements horaires et des formes de violences verbales ou pressions psychologiques dont nous continuons à avoir des récits hallucinants lors de nos permanences syndicales. Cela nécessite le renforcement de mesures de contrôle "qualité" externe qu'on ne peut confier aux seules chambres consulaires et aux CFA car ils restent juges et parties.

Nous déplorons, par exemple, la suppression récente de l'autorisation préalable de l'inspection du travail pour l'affectation à des travaux dangereux.

Solidaires pense qu'il est indispensable de généraliser dans les CFA des modules animés par des professionnels du Service Public de l'Emploi et des représentants d'Organisations syndicales en vue d'une sensibilisation au droit du travail pour les apprenti.e.s, notamment centrée sur le cadre juridique spécifique au travail des apprenti.e.s et mineur.e.s : durée du travail, heures supplémentaires, dérogation à l'interdiction aux travaux dangereux, dispositions relatives au retrait des apprentis, compétences de la médecine du travail et de l'inspection du travail,...

Des modules de ce type existent déjà comme par exemple, le dispositif "Pass Info" animé par la Mission Locale de l'Ariège avec des professionnels des chambres consulaires, des fonctionnaires de la Direccte et des représentants d'organisations syndicales.

Même si nous contestons toujours la pertinence d'un Service Public Régional de l'Orientation, nous continuons à penser que le caractère national de ce type Service Public est indispensable - nous pensons que la Région doit soutenir ces initiatives et en faire une des conditions de ces interventions

Nous saisissons aussi l'occasion pour dénoncer la situation dans les fonctions publiques où l'apprentissage a clairement été introduit pour renforcer des services en mal de personnels titulaires et qui trop souvent servent donc de variable d'ajustement. Dans ces conditions ils n'ont que très peu de chance d'acquérir des savoirs pratiques et théoriques qui leur permettent d'enrichir leur parcours scolaire et universitaire.

Enfin, nous ne pouvons que déplorer la concurrence permanente entre la "voie de l'apprentissage" présentée comme idéale et celle de l'enseignement professionnel en lycée qui devient le parent pauvre de la formation professionnelle. Cela donne lieu à des arbitrages budgétaires qui privilégient le plus souvent les dispositifs pour accueillir les apprentis, leur octroyer des aides justifiées pour compenser leur trop faible rémunération, pour former les maîtres d'apprentissage, pour rénover les CFA etc.

Nous pensons, par ailleurs, qu'une attention particulière doit continuer à être portée sur les modalités de recrutement des formateurs en CFA car les choix de candidat-e-s se font le plus souvent en "gré à gré".

Solidaires craint que tous ces points fondamentaux sur l'apprentissage - précarité, exploitation, mise en concurrence - n'aillent qu'en se dégradant en raison des choix gouvernementaux annoncés pour les prochaines semaines.

Au nom d'une pseudo démocratie, la négociation d'entreprise pourrait être encore privilégiée sur l'existence d'un cadre national protecteur. Le contrat de travail lui-même pourrait être concerné par ce renversement. Le projet du gouvernement vise à nouveau les institutions représentatives du personnel pour remettre en cause le rôle actuel des syndicats qui représentent pourtant l'outil de la défense des intérêts individuels et collectifs des salarié-es, et à travers la disparition programmée du CHSCT, le gouvernement entend s'attaquer à la santé et aux conditions de travail.

La fonction publique n'est pas en reste, les diminutions d'effectifs et la remise en cause du statut continueront, la logique de casse du service public reste la norme.

Ce programme est global : il est la traduction française de politiques mises en place dans d'autres pays, en Europe en particulier, et qui crée de la misère, du salariat pauvre, de la stigmatisation des chômeurs et chômeuses, de la division et de la désespérance sociale, mais ni de vrais emplois, ni de vrais salaires.

Ces points fondamentaux pour les coordination Solidaires et le contexte extrêmement dégradé ayant été rappelés, et conscients qu'ils débordent largement le simple cadre régional, **nous nous abstenons sur le projet d'avis du CESER qui nous est présenté aujourd'hui .**

Intervention de Monsieur Florian PASCUAL

Pour la CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons noté la volonté de « faire de l'apprentissage un levier pour la croissance des entreprises et une voie de formation d'excellence ». La CGT est pour l'apprentissage et la formation continue tout au long de la vie professionnelle.

Mais elle considère que cette voie est actuellement une voie concurrentielle à la voie sous statut scolaire. Cette concurrence est exacerbée et idéologique, sans qu'aucun bilan pédagogique sérieux ou d'efficacité ne soit fait.

La CGT considère que les deux voies doivent être complémentaires, que la voie scolaire est la voie à privilégier pour la formation professionnelle initiale. Chaque jeune doit donc pouvoir, d'abord et avant tout, avoir la possibilité de s'inscrire dans la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

La CGT rappelle que l'apprentissage reste une condition d'accès à l'emploi. Tout le discours sur les « compétences » ou « l'employabilité » masque les vrais enjeux. La CGT est attachée aux qualifications et a des propositions concrètes pour développer l'emploi.

Concernant cet avis du CESER, le groupe CGT n'a pas participé à l'élaboration de ce projet d'avis, considérant que la méthode de travail et le calendrier très contraint ne lui avait pas permis d'analyser et de construire un projet commun.

Pour rappel la contribution sur le Plan Apprentissage a été élaborée à marche forcée avant le projet d'avis soumis aujourd'hui au vote.

Nous avons le détestable sentiment que cet avis ne sert qu'à accompagner la Région dans sa précipitation pour mettre en œuvre son plan régional de développement de l'apprentissage. Cela augure mal de l'avenir, notamment en ce qui concerne la soi-disante volonté des élus d'intégrer les acteurs de la vie civile dans l'élaboration des politiques publiques.

Le groupe CGT du CESER dénonce ce semblant de dialogue social et ne prendra pas part au vote de l'avis.

Intervention de Madame Odile MAURIN

Pour le Comité d'Entente Régional d'Occitanie des associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leurs proches

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le Comité d'Entente Régional Occitanie des associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leurs proches, membre du 3ème collège et de son groupe « Santé cohésion sociale ». Au sujet du projet d'avis du CESER sur le Plan régional de développement de l'apprentissage.

Les CFAS, CFA spécialisés, et non par métiers, sont des centres de formation d'apprentis « hors murs » intervenant dans les départements de la région Occitanie.

Les CFAS forment et accompagnent sur tout le territoire de la région, et pour tous les CAP possibles sur la région, des apprentis handicapés ou en voie de reconnaissance. Les apprentis peuvent signer un contrat d'apprentissage en 3 ans ou en 2 ans tout en bénéficiant de prestations d'accompagnement en entreprise comme au CFA.

Ils accompagnent plusieurs centaines de jeunes en situation de handicap par an vers l'emploi par la voie de l'apprentissage en milieu de travail ordinaire.

Les CFAS agissent en partenariat avec tous les services publics ou privés concernés par la formation professionnelle, la santé et la citoyenneté afin de mettre en place un environnement favorable à une intégration sociale et professionnelle réussie.

Les CFAS sont habilités à recevoir des personnes reconnues « travailleur handicapé » par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), qui désirent entreprendre une formation en alternance. L'accueil des apprentis s'effectue sur les antennes pédagogiques implantées au sein de divers CFA de la région.

La première année est consacrée à une remise à niveau scolaire, préparatoire au CFG (Certificat de Formation Générale du Ministère de l'Education nationale), et à la restauration d'une confiance en soi souvent altérée. Le développement et la consolidation des connaissances théoriques ainsi que le renforcement des qualités sociales, relationnelles et citoyennes sont visés.

Durant les deux années suivantes, alors que l'apprenti intègre le CFA du métier de son choix, et en supplément de sa semaine de formation au CFA, des soutiens personnalisés sont dispensés en lien avec les attentes de l'entreprise, des équipes pédagogiques et les besoins des apprentis.

Une aide spécifique aux examens est proposée afin d'optimiser et de valoriser les acquis personnels et professionnels à l'occasion des périodes de CCF (Contrôles en Cours de Formation) ou de contrôle terminal par épreuves ponctuelles.

Le rôle de médiateur implique non seulement l'intervention rapide sur le lieu de l'apprentissage en cas de problème mais aussi un suivi régulier du projet par des visites, des bilans et des concertations

avec tous les partenaires impliqués dans l'accompagnement (famille, services sociaux, structures médico-sociales...).

Cette filière permet de mettre en emploi pas mal de jeunes et moins jeunes apprentis handicapés – pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés - mais je tiens à attirer votre attention sur la problématique du financement des CFA spécialisés et de la collecte de la taxe d'apprentissage qui va vers les CFA métiers et qui nécessiterait une intervention publique et donc régionale plus conséquente.

Je vais aussi vous parler d'une autre initiative, à rapprocher de la voie de l'apprentissage même si administrativement cela ne correspond pas à cette filière. Car concernant des jeunes pas forcément en capacité de voir leur parcours sanctionné par un diplôme, mais capables d'apprentissage et d'acquisition de compétences tout à fait employables.

L'association Trisomie 21 Gard travaille, depuis plus de 12 ans, sur l'insertion professionnelle des personnes déficientes intellectuelles ou avec trisomie 21, avec les différents acteurs des processus d'inclusion. Aujourd'hui, 73,5% des personnes ayant suivi la formation d'accès à l'emploi ont signé un contrat de travail de droit commun dans les entreprises de la région.

Travailler en milieu ordinaire avec un contrat de droit commun n'est plus une hypothèse ou un cas d'exception mais une réalité pour les personnes porteuses de trisomie 21, trop longtemps assignées aux ESAT Ets et services d'aide par le travail, spécificité française, qui les privaient des droits attachés aux statuts de salariés (retraite, droits syndicaux, ...).

Ainsi, Trisomie 21 Gard a développé depuis plusieurs années, pour des personnes porteuses de trisomie ou déficientes intellectuelles, une expertise sur l'accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail en développant les compétences et le maintien dans l'emploi durable, avec une formation adaptée tout au long du parcours. Il n'y a pas de prérequis de niveau scolaire, juste l'envie de travailler dans une « entreprise comme les autres ».

L'accompagnement mis en place, tant sur le parcours de formation que sur le maintien durable dans l'emploi concerne, autant la personne porteuse de trisomie 21 que l'entreprise. Ainsi un triple partenariat, personne, entreprise employeur et parents est indispensable pour la réussite d'un parcours professionnel choisi, cohérent et épanouissant.

J'appelle à soutenir cette initiative qui rejoint l'emploi accompagné inscrit depuis peu dans la loi.

Mon organisation votera l'avis.

Intervention de Monsieur Olivier-Ronan RIVAT

Pour le Groupe Associations

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Conseiller régional représentant la Présidente de Région,
Madame la Représentante du Préfet de région,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au titre du groupe associations du 3^{ème} collège regroupant les associations de Consommateurs, Retraités et Personnes âgées, Familles, Parents d'élèves, Sport, Culture, Jeunesse et Education populaire, Environnement, Conseil du Cheval, Chasse, Économie sociale et solidaire, Coordination Occitane, Droits de la femme et Planning familial.

Le groupe Associations partage les positions portées dans l'avis sur ce plan régional pour le développement de l'apprentissage. Il souhaite cependant insister sur plusieurs points :

- 1- Ce plan doit être soucieux d'un développement équilibré des jeunes en formation dans tous les établissements de formation, qu'ils soient sous statut scolaire en lycées professionnels ou sous statut apprentis en CFA , il n'est pas acceptable que les modes de formation initiale se trouvent en concurrence. Une large concertation entre l'Éducation nationale et la Région est indispensable pour la pleine réussite de ce plan et la réussite de tous les jeunes en formation, et éviter les ruptures de parcours, ou des sorties sans qualifications.
2. Nous relevons comme très positif la volonté de la Région de répartir de manière homogène l'offre de formation, sur tous les territoires d'Occitanie et ainsi permettre l'accès aux offres de formations au plus proche des familles. Il devient aussi important d'anticiper les besoins en qualifications des jeunes sur les nouveaux métiers découlant des politiques publiques en matière de transition écologique et de développement durable, vecteurs de nouveaux emplois.
3. Sur l'harmonisation des aides aux jeunes apprentis de la Région, s'il apparaît très positif que les aides soient identiques à tous les jeunes sans différenciation, en lycée ou en apprentissage, il est nécessaire qu'une évaluation soit réalisée, après une période de mise en œuvre, pour relever objectivement que la part laissée aux familles et aux jeunes, notamment en matière de restauration et d'hébergement, ne pénalise pas d'une façon significative les familles à revenus modeste et si tel était le cas, il deviendrait nécessaire d'intégrer une prise en charge supplémentaire uniquement pour ces familles modestes.
4. Sur la mobilisation des employeurs, la réussite de ce plan passe aussi par une forte implication des entreprises, des associations et de la fonction publique pour accueillir des jeunes apprentis, actuellement trop peu d'employeurs se sentent impliqués dans cette voie de formation.

En conclusion, nous relevons la volonté politique de la Région en direction de la formation des jeunes, et qui est bien traduite dans les positions du CESER.

Le groupe Associations votera pour cet avis.

Merci pour votre écoute.

**DISCOURS DE CONCLUSION DE
MONSIEUR MICHEL BOUSSATON, CONSEILLER REGIONAL
DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE,
DELEGUE A LA SANTE, A LA SILVER ECONOMY ET
AUX FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

REVUE DE PRESSE

Tourisme, formation : les avis du Ceser

Le Conseil économique, social et environnemental (Ceser) d'Occitanie, réuni ce mardi en assemblée plénière à Toulouse, a adopté un avis qui « réaffirme que le vecteur essentiel du développement touristique est l'investissement qui nécessite à la fois des moyens et des actions ciblées qu'il a identifiés et qu'il propose ». Selon lui, le Conseil régional doit être « le chef de file de tous les acteurs du tourisme (...) et doit notamment veiller à bien se coordonner avec les deux métropoles ».

Le Ceser insiste par ailleurs, en matière de développement de l'apprentissage, sur l'importance « de construire un grand plan de communication en faveur de cette voie de formation » et de « mobiliser les entreprises comme le mouvement associatif et la fonction publique ».

Le Ceser, à propos du schéma régional des formations sanitaires et sociales, souhaite enfin qu'une réflexion soit menée « sur la place de la personne âgée dans notre société ».

Source : LA DEPECHE DU MIDI, 13/06/2017

Le Ceser rend ses propositions sur le tourisme, les formations sanitaires et sociales et l'apprentissage

Le Conseil économique, social et environnemental de la région Occitanie (Ceser) vote 3 avis lors de son assemblée plénière du 13/6 à Toulouse. Le premier, présenté par Sylvie Michel (Fédération de l'hôtellerie de plein air Languedoc-Roussillon), propose une série de mesures pour « *structurer et développer le tourisme en Occitanie* », qui représente « *108.000 emplois en moyenne* » et « *14 Md€ de recettes* » par an. La mise en place d'une telle « *stratégie de filière* » passe nécessairement par la coordination de l'ensemble des structures concernées. « *Ce défi est de taille car la loi NOTRe a octroyé à chacun des acteurs institutionnels des compétences en matière de tourisme, avec le risque de générer à la fois des doublons et une dilution des responsabilités* », remarque l'institution qui souhaite que la Région Occitanie devienne le chef de file de ces différents acteurs, et que le « *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) définisse clairement les compétences de chacun, le conseil régional devant notamment veiller à bien se coordonner avec les deux métropoles* ».

Le second avis, présenté par Malika Baadoud (directrice de l'association École et nous à Toulouse), concerne le Schéma régional des formations sanitaires et sociales. Le Ceser rappelle la nécessité d'assurer « *l'attractivité des métiers et le développement de la mixité pour certains d'entre eux* », d'engager « *l'universitarisation des formations* », de favoriser « *les équivalences et les réorientations, tant scolaires que professionnelles en développant des passerelles entre les formations* » et enfin de « *soutenir le développement de l'apprentissage, compétence obligatoire de la Région, dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux* ».

Enfin, le dernier avis, présenté par Yvelise Poudevigne (représentante de l'UPA), concerne le plan régional de développement de l'apprentissage. Il propose une « *première déclinaison opérationnelle du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2017-2021* » et suggère notamment « *de construire un grand plan de communication (...) pour mettre en exergue les indicateurs d'attractivité des diverses filières et encourager le jeune et sa famille à mieux s'informer pour construire son projet professionnel* » ; et à « *mobiliser les entreprises comme le mouvement associatif et la fonction publique en faveur de cette voie de formation* ».

Mélanie Bulan / bulan@lalettrem.net

Source : LA LETTRE M, 14/06/2017



Crédit photo couverture :
© Wild Orchid

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr
www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr
www.languedocroussillon.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**